

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 24 novembre 2022	N° 2022-626

Convocation du 17 novembre 2022

Aujourd'hui jeudi 24 novembre 2022 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCIANA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Thierry MILLET à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Michel POIGNONEC
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Fabien ROBERT excusé à partir de 14h35 le 25 novembre
Mme Agnès VERSEPUY excusée à partir de 14h35 le 25 novembre

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Delphine JAMET le 24 novembre
M. Pierre HURMIC à Mme Delphine JAMET de 11h37 à 12h20 et de 14h35 à 15h28 le 25 novembre
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Alain GARNIER DE 14h à 15h le 25 novembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU de 16h46 à 17h38 et à M. Frédéric GIRO à partir de 17h39 le 24 novembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 17h le 25 novembre
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 18h15 le 24 novembre
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 18h27 le 24 novembre
M. Jean TOUZEAU à M. Jean François EGRON à partir de 16h04 le 25 novembre
Mme Marie Claude NOEL à Mme Céline PAPIN le 25 novembre
M. Jean François EGRON à Mme Françoise FREMY à partir de 18h15 le 24 novembre
Mme Claudine BICHET à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 17h55 le 24 novembre
Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h15 le 25 novembre
M. Jean Jacques PUYOBRAU à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h le 25 novembre
Mme Brigitte BLOCH à M. Patrick PAPADATO à partir de 18h16 le 24 novembre
Mme Céline PAPIN à Mme Marie Claude NOEL à partir de 16h12 le 24 novembre
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA le 24 novembre
M. Patrick PAPADATO à M. Olivier CAZAUX jusqu'à 10h54 et à partir de 16h37 le 25 novembre
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h14 le 25 novembre
M. Baptiste MAURIN à Mme Amandine BETES à partir de 15h le 25 novembre
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean TOUZEAU le 24 novembre
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX le 24 novembre
Mme Amandine BETES à Mme Christine BOST le 24 novembre
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean Marie TROUCHE à partir de 16h10 le 25 novembre
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 16h48 et à Mme Pascale PAVONE à partir de 16h50 le 24 novembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN jusqu'à 17h29 le 24 novembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY de 11h25 à 12h20 et à partir de 14h35 le 25 novembre
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Béatrice SABOURET à partir de 18h14 le 24 novembre
Mme Pascale BRU à M. Thierry TRIJOLET à partir de 17h39 le 24 novembre
M. Alain CAZABONNE à M. Michel LABARDIN à partir de 16h30 le 24 novembre
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 11h57 le 25 novembre
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI le 24 novembre
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE le 24 novembre

Mme Camille CHOPLIN à M. Cyrille-Radouane JABER à partir de 18h56 le 24 novembre
M. Max COLES à M. Fabien ROBERT à partir de 18h25 le 24 novembre
M. Max COLES à M. Michel LABARDIN à partir de 16h15 le 25 novembre
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 17h le 24 novembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 24 novembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 10h07 et à partir de 15h32 le 25 novembre
M. Christophe DUPRAT à M. Jérôme PEScina à partir de 16h46 le 24 novembre
M. Olivier ESCOTS à M. Jean Claude FEUGAS à partir de 19h le 24 novembre
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h30 le 24 novembre
Mme Françoise FREMY à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h14 le 25 novembre
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean Marie TROUCHE à partir de 16h49 le 24 novembre
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 16h30 le 25 novembre
Mme Anne Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET jusqu'à 17h le 24 novembre
Mme Daphnée GAUSSENS à M. Gwenaël LAMARQUE le 24 novembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Cyrille-Radouane JABER de 14h35 à 15h35 le 25 novembre
M. Frédéric GIRO à M. Alexandre RUBIO jusqu'à 17h15 le 24 novembre
M. Stéphane GOMOT à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h36 le 24 novembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 18h45 le 24 novembre
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY le 25 novembre
M. Cyrille-Radouane JABER à M. Maxime GHESQUIERE jusqu'à 16h50 le 24 novembre
Mme Nathalie LACUEY à M. Serge TOURNERIE le 25 novembre
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Eve DEMANGE le 24 novembre

Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h10 le 25 novembre
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Claudine BICHET jusqu'à 15h43 le 24 novembre
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 16h21 le 24 novembre
M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 17h51 le 24 novembre
M. Jacques MANGON à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h35 le 25 novembre
M. Guillaume MARI à M. Didier CUGY jusqu'à 16h et à partir de 17h45 le 24 novembre
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE jusqu'à 17h04 le 24 novembre
M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET le 25 novembre
M. Benoit RAUTUREAU à Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h le 24 novembre
M. Franck RAYNAL à M. Patrick PUJOL de 17h15 à 18h13 le 24 novembre
Mme Marie RECALDE à Mme Béatrice DE FRANCOIS le 25 novembre

M. Bastien RIVIERES à M. Patrick LABESSE le 25 novembre
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 12h20 le 25 novembre
Mme Karine ROUX LABAT à M. Christian BAGATE à partir de 18h48 le 24 novembre
Mme Nadia SAADI à M. Olivier CAZAUX à partir de 18h le 24 novembre
Mme Béatrice SABOURET à Mme Fatiha BOZDAG jusqu'à 18h05 le 24 novembre
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Anne Eugénie GASPARD à partir de 18h30 le 24 novembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Christophe DUPRAT à partir de 16h15 le 25 novembre
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h59 le 24 novembre

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 24 novembre 2022	<i>Délibération</i>
	Direction Développement Economique	<i>N° 2022-626</i>

SEML Route des Lasers- Approbation de la modification de la composition du conseil d'administration (nouveau pacte de gouvernance) - Approbation des statuts modifiés de la SEML Route des Lasers - Décision

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Communauté urbaine de Bordeaux a approuvé par délibération n°2004-0245 du 5 avril 2004 les statuts et le pacte d'actionnaire de la SEML Route des Lasers, et décidé de participer comme membre fondateur à la constitution de la Société d'économie mixte locale "SEML Route des Lasers", aux côtés de la Région Aquitaine, du Département de la Gironde, de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon-Sud, de la Communauté de Communes du Val-de-l'Eyre), du Commissariat à l'Energie Atomique, de la Caisse des Dépôts et Consignations et de plusieurs acteurs bancaires locaux.

En appui au développement du Laser Mégajoule (LMJ) et du développement du CEA au Barp, il s'agissait de proposer une offre immobilière et foncière attractive permettant de structurer une filière autour des lasers et la photonique (startups, PME-PMI), via 3 sites de développement (Laseris 1 et 2 au Barp, puis la Cité de la Photonique à Pessac). Depuis, la SEML a réussi à proposer plus largement un outil immobilier et foncier destiné à l'accueil d'entreprises de hautes technologies intégrant le tryptique « bureaux, laboratoires et salles blanches ».

Pour traduire ces nouveaux développements, Bordeaux Métropole a approuvé par délibération n° 2021-612 du 25 novembre 2021 un nouveau pacte d'actionnaire actualisé de la SEML Route des Lasers définissant un nouveau plan d'affaires, comprenant notamment le développement du parc Ampéris (ex site Thalès de Pessac), tout en autorisant les modalités de participation au financement des projets présentés, renforçant ainsi sa position de membres fondateurs.

Ainsi, la délibération n°2022-34 du 22 janvier 2022 du Conseil métropolitain validait les modalités de la participation financière de Bordeaux Métropole à la deuxième phase d'augmentation de capital de la SEML Route des Lasers d'une part, et de l'acquisition d'une partie des titres détenus jusqu'ici par le Département de la Gironde, permettant à la Métropole de passer de 31,57% de participation au capital social à 34,78% à parité avec la région Nouvelle-Aquitaine.

Il est en effet rappelé qu'en application de la loi Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015, le département de la Gironde a décidé la cession de ses titres détenus dans le capital social de la SEML par délibérations du 30 juin 2016 et du 27 novembre 2017 au profit de la Région Nouvelle-Aquitaine et de Bordeaux Métropole (cession de 18192 actions distribués à parité pour un prix total de 1 960 369,68 €, soit 980 184,84€ pour ce qui concerne Bordeaux Métropole).

Cette nouvelle étape nécessite de procéder d'une part à l'adoption d'un nouveau pacte de sortie du Département et d'autre part à une mise à jour des statuts de la SEML portant, notamment, sur le nombre de sièges d'administrateur, l'objet social (l'ancrage régional du champ d'intervention territorial de la SEML) et l'actualisation avec les dispositions de la loi 3DS et du Code de commerce.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Concernant la composition du Conseil d'administration, en application du Code général des collectivités territoriales qui définit les règles de participation des collectivités locales au Conseil d'administration des SEML (article L.1524-5) et dans un souci de contenir le nombre global d'administrateurs, gage de la qualité des débats et de l'efficacité dans l'action, il est proposé de fixer le nombre de sièges d'administrateurs à 14 membres (contre 15 actuellement) dont 8 seraient attribués aux Collectivités locales ou leur groupement actionnaires et répartis comme suit :

**Evolution du Conseil d'administration de la SEML Route des Lasers
Après sortie du Département de la Gironde**

	Avant sortie du Département		Après sortie du Département	
	Part capital	Sièges CA	Part capital	Sièges CA
Actionnaires				
Région Nouvelle Aquitaine	31,57%	2	34,78%	3
Bordeaux Métropole	31,57%	2	34,78%	3
Département de la Gironde	8,42%	2		
Com Com Val de l'Eyre	1,24%	1	1,24%	1
COBAS	0,52%	1	0,52%	1
Total Collectivités	71,32%	8	71,32%	8
Caisse des dépôts et consignations	14,98%	1	14,98%	2
CEA	6,34%	1	6,34%	1
CRCA	3,05%	1	3,05%	1
Caisse Epargne	2,24%	1	2,24%	1
SPIE	0,86%	1	0,86%	Censeur
CCI	0,65%	1	0,65%	1
ENGIE	0,56%	1	0,56%	Censeur
Total Autres actionnaires	28,68%	7	28,68%	6
TOTAL	100%	15	100%	14

Ainsi, un troisième siège d'administrateur serait dévolu à Bordeaux Métropole qui en détenait jusqu'ici deux en considération de son poids dans le capital social de la société, à parité avec la région Nouvelle-Aquitaine.

Un siège de « censeur » sera proposé aux actionnaires non-attributaire d'un siège d'administrateur leur permettant d'assister avec voix consultative aux séances du Conseil d'administration.

Concernant les statuts de la SEML, un « toilettage » complet des statuts est de fait nécessaire pour se mettre en conformité avec le champ d'intervention de la SEML et les règles de gouvernance adoptées entre les actionnaires, mais également avec le cadre juridique applicable aux SEML (en particulier la loi 3DS (relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et diverses mesures de simplification de l'action publique locale), les dispositions du Code de commerce applicables aux sociétés anonymes et les bonnes pratiques en matière de dématérialisation).

Parmi les modifications les plus notables (en annexe, figure l'exhaustivité des modifications statutaires proposées), il faut citer :

- L'actualisation de l'objet social, pour ancrer l'action de la SEML Route des Lasers à l'échelle de tout le territoire de la Nouvelle-Aquitaine ;
- La prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux (RSE) dans les modalités de gouvernance ;
- La fixation du nombre de sièges d'administrateurs à 14 dont 8 attribués aux collectivités locales ou leur groupement actionnaires et 3 pour Bordeaux Métropole ;
- L'obligation de respecter une majorité qualifiée des 2/3 des administrateurs présents ou représentés pour l'adoption des décisions les plus importantes (budget ; vente et acquisitions d'actifs ; révocation du Directeur général, ...) ;
- La représentation de la SEML dans les assemblées d'actionnaires ou d'associés de ses filiales ;
- L'ouverture aux modalités de fonctionnement du Conseil d'administration et des Assemblées offertes par le numérique (convocation électronique, visioconférences, dématérialisation des procès-verbaux et convocations, ...).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1521-1 et suivants, l'article L1524-1, L.1524-5,

VU le Code de commerce et notamment les articles L225-1 et suivants,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

VU la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite loi 3 DS),

VU la délibération n°2004-0245 du Conseil communautaire du 5 avril 2004 approuvant les statuts et le pacte d'actionnaire de la Société d'économie mixte locale "SEML Route des Lasers", aux côtés de la Région Aquitaine, du Département de la Gironde, de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon-Sud, de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre), du Commissariat à l'Energie Atomique, de la Caisse des Dépôts et Consignations et de plusieurs acteurs bancaires locaux.

VU la délibération n°2021-603 du 25 novembre 2021 adoptant la nouvelle stratégie de développement économique de Bordeaux Métropole ;

VU la délibération n° 2021-612 du 25 novembre 2021 du Conseil métropolitain approuvant un nouveau pacte d'actionnaire actualisé de la SEML Route des Lasers définissant un nouveau plan d'affaires reposant sur la sortie du Département de Gironde de la structure et l'augmentation au capital de Bordeaux Métropole

VU la délibération n°2022-34 du 22 janvier 2022 du Conseil métropolitain actant notamment l'acquisition d'une partie des parts sociales détenues jusqu'ici par le Département de la Gironde

VU les projets de statuts modifiés et de composition du Conseil d'administration de la SEML Route des Lasers arrêtés par délibération du Conseil d'administration de la Société du 5 octobre 2022,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU il convient de mettre à jour les statuts de la société et d'acter le nouveau pacte de gouvernance de la société afin de lui assurer une activité conforme aux ambitions de son nouveau plan d'affaires

DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet des statuts modifiés de la Société d'économie mixte locale Route des Lasers annexés à la présente délibération portant notamment sur l'objet social et les structures des organes dirigeants ainsi que la proposition de répartition des 14 sièges d'administrateurs ;

Article 2 : de confirmer les représentants actuels de Bordeaux Métropole au sein du Conseil d'administration. La désignation du troisième représentant se fera après l'adoption des nouveaux statuts par la prochaine Assemblée générale de la société.

Article 3 : d'autoriser le représentant de Bordeaux Métropole à l'Assemblée générale des actionnaires de la SEM à approuver la modification statutaire de la SEM Route des Lasers en assemblée générale de la société, ainsi que la modification de la composition du Conseil d'administration

Article 4 : d'autoriser le Président de Bordeaux Métropole à signer tous actes nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Monsieur DELPEYRAT, Monsieur RAYNAL, Monsieur SALLABERRY

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 novembre 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 1 DÉCEMBRE 2022	Pour expédition conforme, le Président, Monsieur Alain ANZIANI
DATE DE MISE EN LIGNE : 1 DÉCEMBRE 2022	